

« TRAVAILLEURS DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS » (Karl Marx)

Lutte ouvrière

Île de La Réunion

Bi-mensuel de Lutte ouvrière N° 97

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Supplément au journal Lutte ouvrière N° 2729 - Prix : 1€

**Sécurité globale :
une loi scandaleuse**

Page 9

**Covid : double peine
pour les plus pauvres**

Page 3

**Assurances :
confinement ou pas,
l'escroquerie est
ouverte**

Page 5

**“Séparatisme” : une
loi pour conforter les
préjugés**

Page 8

**25 novembre : une
mobilisation
syndicale contre la
précarité de l'emploi**

Page 10

Nouvelle-Calédonie

**Mobilisation kanak
contre le pillage du
nickel**

Page 12



Crise sanitaire et économique : refusons d'en faire les frais !

Alors que le reflux des contaminations se confirme et que l'arrivée d'un vaccin se rapproche, Macron a prévu de prendre la parole mardi soir. Il a promis d'apporter « de la clarté », « un cap » et de la « cohérence » dans la lutte contre l'épidémie. Il en est tout à fait incapable !

Depuis le début de cette pandémie, nous payons l'absence d'une véritable politique de prévention, absence dont le manque de masques a été le symbole. Nous payons le manque de moyens dans les hôpitaux et les Ehpad. Nous payons l'existence des déserts médicaux.

Comment parler de « cap » et de « clarté » quand tout se fait dans l'improvisation et la précipitation ? La gestion sanitaire consiste à gérer la pénurie. Le premier déconfinement a été un fiasco en termes de dépistage, traçage et isolement, et sur cette question rien n'a changé. Quant à la future campagne de vaccination, le flou autour de son organisation laisse présager le pire.

Mais il ne s'agit pas seulement d'incompétence politique. Ces manquements, ces contradictions et ces incohérences sont aussi le fruit d'un choix de classe : il s'agit d'imposer le moins de contraintes possible aux capitalistes et de faire en sorte que l'économie tourne au maximum pour que les profits s'accumulent.

Le gouvernement traque le virus dans les moindres recoins de nos vies privées, mais il le laisse circuler dans les transports en commun, les écoles, collèges, lycées et bien sûr les entreprises. Il multiplie les contraintes, les interdits et les sanctions pour la population, mais il ferme les yeux sur ce qui se passe au travail. Comme si le Covid-19 ne se transmettait pas dans le cadre professionnel ! Et comme si les entreprises n'étaient pas des clusters importants !

Le contraste entre l'acharnement du pouvoir contre les petits commerces qui ne pourraient rouvrir qu'en assurant 8m² par client et ce qui se passe dans les grandes entreprises souligne tout le mépris gouvernemental vis-à-vis des ouvriers et de bien des employés. S'il faut un espace de 8m² pour un client qui ne reste que quelques minutes dans un magasin, pourquoi les ouvriers peuvent-ils travailler et suer huit heures durant au coude à coude sur les chaînes de montage de l'automobile, de l'agroalimentaire ou de la logistique, sans même que les cadences soient ralenties, sans pauses supplémentaires, sans personnel pour désinfecter les postes de travail ?

Le grand patronat a les mains libres. Il peut faire travailler des équipes rassemblant des centaines, voire des milliers de travailleurs. Il peut leur imposer des heures supplémentaires et des samedis travaillés. Et il n'y aura pas de patrouille de police pour vérifier qu'il applique bien le protocole sanitaire affiché, que les postes sont désinfectés ou qu'il y a du gel hydroalcoolique.

Alors que le gouvernement réfléchit à rendre obligatoire l'isolement des malades et à punir ceux qui ne le respecteraient pas, combien d'entreprises sous-estiment ou dissimulent les cas de Covid ? Combien de salariés se sont découverts cas-contacts avec retard ? Combien subissent des pressions de leur hiérarchie pour venir travailler, même en étant malades ? Il faut dire que continuer à travailler en étant positif au Covid est la norme dans bien des hôpitaux. Alors pourquoi les directeurs d'entreprise s'en priveraient-ils ?

Alors oui, tout cela est contradictoire et inefficace pour lutter contre la pandémie, mais c'est ainsi que fonctionne une société qui place les intérêts de la minorité capitaliste au-dessus de tout. C'est le fonctionnement normal d'une société de classes où les travailleurs triment et se sacrifient quand le grand patronat encaisse.

Macron veut fixer un cap car « rien n'est pire que l'incertitude et l'impression d'une morosité sans fin », a-t-il dit. Mais il n'y a pas d'incertitude pour la bourgeoisie : ses affaires et ses profits sont assurés et le gouvernement les garantit. Il n'y a de l'incertitude que pour les travailleurs car ils savent que, dès qu'il y a des sacrifices à faire dans la société, c'est à eux qu'ils sont imposés.

Ce sont eux qui font les frais de la crise sanitaire en sacrifiant leur liberté et leur santé. Ce sont encore eux qui subissent les conséquences de la crise économique, avec des conditions de travail qui sont sacrifiées, quand ce n'est pas, comme chez Bridgestone ou Danone, leur salaire et leur emploi !

Mais cela n'a rien d'une fatalité, pas plus que cette société de classes où le bonheur des uns ne peut se faire que sur le malheur des autres. La bourgeoisie dirige et tire les marrons du feu... jusqu'au jour où la coupe sera pleine et que la classe ouvrière n'acceptera plus de subir !

Covid : contre le virus, il faut embaucher

L'épidémie de Covid-19 serait en train de reculer, aussi bien d'après les chiffres officiels que d'après les témoignages du personnel hospitalier. Mais ce recul est difficile à expliquer.

Le gouvernement prétend qu'il faut y voir l'effet des mesures de couvre-feu et de confinement. Certains scientifiques évoquent également un effet des vacances scolaires de la Toussaint, de l'amélioration du climat, un meilleur respect des gestes barrières ou encore un niveau d'immunité collective suffisant. Cette incertitude sur les causes des variations de l'épidémie doit rendre prudent sur son devenir à court terme. En tout cas, la mortalité dans les Ehpad reste à un niveau élevé et des clusters continuent à se développer, aussi bien dans les usines qu'en milieu scolaire.

Au niveau international, la

deuxième vague se répand dans une grande partie de l'hémisphère Nord, alors que l'hiver ne fait que commencer. Et si les médias donnent une grande place à la mise au point de vaccins, il faudra au mieux des mois avant que ceux-ci soient disponibles pour le plus grand nombre.

Le risque existe donc que l'épidémie connaisse une nouvelle vague. Certains pays, en Chine, en Corée du Sud, réussissent pourtant à la contenir, grâce en particulier à un repérage et un isolement efficaces des cas positifs et des malades. Ce traçage s'appuie sur des tests rapides et sur des équipes qui interrogent les patients, cherchent leurs cas contacts et organisent leur isolement. Pour réussir cela, il faut surtout des moyens et des travailleurs en nombre, ce qui n'est pas le cas en France.

Le gouvernement n'est pas avare

de prévisions hasardeuses, de phrases creuses et de cadeaux au patronat. Quand il embauche, c'est toujours de façon temporaire et avec une formation insuffisante. Face à l'épidémie qui va durer, le gouvernement n'a aucune intention d'embaucher et de payer correctement les travailleurs nécessaires.



Covid : double peine pour les plus pauvres

Santé Publique France, l'agence nationale de santé publique, a publié une carte détaillée de tous les quartiers des villes de France métropolitaine et des DOM avec leurs taux respectifs d'incidence au Covid 19.

Sans surprise, ce sont les quartiers les plus défavorisés qui affichent les taux de contamination les plus élevés.

À La Réunion, le taux moyen qui était de 50 pour 100 000 habitants fin septembre est monté à 80 début novembre, mais il était de plus de 250 dans 13 quartiers (les quartiers populaires de Pont Minot, Pont Auguste et Chemin du Centre à Saint-André, de Petit Saint-Pierre à Saint-Benoît ou de Michel Debré-Damase Legros au Chaudron) et de plus de 500 à la Rivière des Galets.

Dans cette société divisée en classes, ce sont les populations les plus défavorisées, les plus touchées

par le chômage, celles qui sont de tout temps confinées dans les logements précaires ou dans les HLM surpeuplés qui sont les plus frappées par les maladies, car leurs conditions de vie dégradées leur permettent moins que les classes privilégiées de s'en prémunir.

Protéger tous les individus de tous les risques sanitaires à égalité ne pourra se faire qu'à condition d'en finir avec la dictature de la classe dominante sur la société.

PROCHAINES RENCONTRES AVEC LES MILITANTS DE LUTTE OUVRIÈRE

MARCHÉ DE SAINT-ANDRÉ
VENDREDI 4 DÉCEMBRE de 8H30 à 10H00

MARCHÉ DE SAINT-BENOÎT
SAMEDI 5 DÉCEMBRE de 8H30 à 10H00

MARCHÉ DE SAINT-PIERRE
SAMEDI 12 DÉCEMBRE de 8H30 à 10H00

MARCHÉ DU CHAUDRON
DIMANCHE 13 DÉCEMBRE de 8H30 à 10H00

Une surmortalité dramatique

Alors que le nombre de morts du Covid est difficile à connaître, des médecins de plus en plus nombreux affirment que le bilan sera encore bien plus lourd du fait de la surmortalité dans les autres pathologies.

Selon Axel Kahn, le président de la Ligue contre le cancer, « la totalité des dépistages systématiques des cancers du col de l'utérus, du sein ou encore de la prostate ont été totalement interrompus jusqu'au mois de juin ». Pour le cancer du colon et du rectum, le nombre de tests de dépistage est passé de 80 000 par semaine début 2020 à moins de 5 000, et fin juillet 15 000 opérations avaient été décalées.

En cardiologie, l'activité des services de soins intensifs a dimi-

nué de près de 15 % à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Trois quarts des opérations y ont été déprogrammées avec des conséquences dramatiques.

En neurologie, les malades victimes d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) comme ceux atteints de pathologies chroniques, telles que la maladie de Parkinson, sont aussi des victimes collatérales. Le retard de leur prise en charge a augmenté d'autant les risques de récurrence.

En chirurgie, tous domaines confondus, plus de 700 000 interventions ont été annulées ou repoussées pendant la première vague et, d'après un responsable du CHU de Rennes, il faudra pas loin d'un an pour rattraper ce retard, à condition de revenir à une

activité normale, ce qui n'est pas le cas et l'est encore moins avec les nouvelles déprogrammations liées à la seconde vague. Enfin, c'est aujourd'hui dans un autre domaine, la psychiatrie, que des problèmes apparaissent, avec les conséquences d'un confinement difficile à supporter, notamment pour les personnes âgées.

On est encore bien loin de pouvoir faire un bilan complet et précis de la surmortalité liée à toutes ces pathologies. Mais on connaît par contre très bien les causes de « ces chances et de ces vies perdues » : c'est la situation dramatique dans laquelle la politique gouvernementale a plongé les hôpitaux.

Lits de réanimation : fermetures programmées



On n'est même pas encore sorti de la seconde vague que le président du syndicat des médecins réanimateurs, le docteur Djillali Ananne alerte déjà sur la situation dans les services de réanimation et dénonce les mensonges du gouvernement.

À entendre Olivier Véran, l'hôpital public aurait été mieux préparé à cette seconde vague avec 5 800 lits de réanimation disponibles au lieu de 5 000, et la capacité d'en ouvrir

d'autres. Véran parlant de 7 000 voire 12 000 lits de réanimation.

Les médecins réanimateurs sur le terrain savent quoi penser de ces chiffres fantaisistes. Leur enquête menée dans 114 services de réanimation du pays (1/3 des services du pays) montre que tous les lits de réanimation supplémentaires annoncés par Véran sont en fait des « lits éphémères », c'est-à-dire des lits de surveillance continue ou de soins

intensifs rebaptisés lits de réanimation grâce à un renfort de personnel et du matériel adéquat. Et surtout, ils avertissent que, comme à la fin de la première vague, le gouvernement va commencer à refermer ces lits pour revenir aux 5 000 lits qu'il estime suffisants.

Les solutions existent pourtant. Les réanimateurs demandent la réouverture des 550 lits de réanimation qui, en janvier 2020, étaient inutilisés par manque de personnel. Ils réclament l'embauche de 3 000 à 3 500 infirmiers pour faire respecter la moyenne européenne de deux infirmiers de réanimation pour quatre malades, contre deux pour cinq aujourd'hui dans le pays, chiffre qui n'est même pas respecté dans 13 % des services de réanimation. Ainsi, à Garches, dans son service, le docteur Ananne avait à certains moments une seule infirmière pour s'occuper de... trois patients. Sans commentaires.

Assurances : confinement ou pas, l'escroquerie est ouverte

L'association de consommateurs UFC-Que Choisir appelle les propriétaires d'automobiles ou de motos à réclamer à leur société d'assurances la restitution d'un trop perçu et le gel de leur prime pour l'année qui vient.

Ces sociétés ont en effet économisé 2,2 milliards d'euros en raison du peu de déplacements pendant le confinement, et donc de la baisse des accidents.

Pour refuser toute mesure en faveur de leurs clients, la plupart des assureurs ont évoqué la perspective d'une augmentation des sinistres dès le déconfinement, en s'appuyant sur « la hausse très forte de l'usage des véhicules dès la levée du confinement » apparue... en Chine, et donc

en supposant un rebond important des dépenses pour les compagnies en France. L'argument est tombé à plat puisque, avant même le deuxième confinement, le nombre d'accidents de la route a chuté de 14 % sur l'année. Ils se sont aussi lamentés sur la baisse des marchés boursiers qui écornerait leurs portefeuilles. Tout était bon pour refuser de geler les primes d'assurances et pour éviter de rendre aux assurés ce qui leur était dû : environ 50 euros pour une auto et 29 euros pour une moto.

Les 600 000 consommateurs qui ont envoyé une lettre de réclamation se sont heurtés à un mur. Sept compagnies n'ont rien rétrocedé à leurs clients. Quatre ont concédé quelques avantages liés à la situation person-

nelle de l'assuré (chômeur, bon conducteur), une a rétrocedé, d'elle-même, la même somme à tous les assurés. Sur les douze sociétés examinées par UFC-Que Choisir, deux ont gelé leurs tarifs en 2021.

La plupart d'entre elles ont intensifié leurs efforts financiers pour offrir des remises de quatre mois de cotisations, et jusqu'à 200 euros, mais non à leurs assurés, à leurs nouveaux clients !

La prime, si l'on peut dire, revient à AXA qui ne rembourse rien à ses assurés mais a distribué à ses actionnaires 1,7 milliard de dividendes, en leur promettant un petit versement complémentaire au quatrième trimestre.

Quand les masques tombent !

Suite à l'accélération de la propagation du Coronavirus plusieurs communes sont placées sous surveillance et sous la menace d'un couvre feu.

À Saint-André la mairie a commandé 175 000 masques à RVE, une entreprise spécialisée dans la valorisation des déchets. Elle aura ainsi non seulement la production, mais aussi le traitement des masques usagés. Beau doublon !

C'est devant le siège de cette

entreprise que le 23 mars 2020 une vingtaine d'ouvriers avaient manifesté leur mécontentement d'être obligés de continuer à travailler « sans moyens de protections adaptés contre le risque de contamination » (pas de masques, pas de gel, pas de gants).

En guise de réponse, le patron avait licencié plusieurs d'entre eux pour fautes. Il les avait accusés d'avoir « terni l'image de l'entreprise en publiant une vidéo de leur manifestation sur Facebook... et d'avoir

pris des photos de l'intérieur de l'établissement sans autorisation de la direction et de les avoir communiquées à la presse » !

Non contente de s'être séparé de travailleurs trop combattifs à son goût, le patron de RVE trouve encore le moyen de grossir son chiffre d'affaire grâce à la pandémie.

Pas de crise quand il s'agit d'arroser le patronat !

Avec le Plan de Relance du gouvernement, les industriels se frottent déjà les mains. Ce sont pas moins de 35 milliards d'argent public qui vont être mis à leur disposition au niveau national, dont 7 milliards de baisse d'impôt de production.

Les capitalistes des DOM ne sont pas oubliés puisque sur cette somme un milliard et demi d'euros leur sont réservés.

Ces capitaux sont soit-disant destinés à « l'innovation et la modernisation de l'appareil productif » avec l'espoir affiché du Premier Mi-

nistre qu' « en contrepartie des engagements sociétaux » soient pris par les employeurs.

L'expérience nous apprend qu'à chaque fois qu'un gouvernement a fait des cadeaux au patronat, celui-ci s'en est servi pour s'enrichir, surtout pas pour augmenter les salaires ou embaucher.

D'ailleurs Macron et son gouvernement ne leur en demandent pas tant !



Patrons et politiciens à leur service : quel beau panier de crabes !

Accusé de « faits de concussion, d'abus de bien sociaux et de prise illégale d'intérêt, mais aussi de d'omission de déclaration d'une partie substantielle de ses revenus à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique », Didier Robert était convoqué le 19 novembre devant le tribunal correctionnel de Saint-Denis pour répondre de sa gestion de la SPL Réunion des Mu-

sées. En prenant la présidence de cette structure, il s'était, sans complexe, octroyé un salaire de 6800 € mensuel alors que cette société était en grande difficulté financière et il y avait licencié plusieurs salariés au motif de la remettre à flot...

Cela ne l'a pas empêché de déclarer qu'il n'avait aucunement visé à s'enrichir et qu'il avait toujours agi dans l'intérêt de la société !

Eh bien, à la demande de son avocat, et homme de droite, Jean-Jacques Morel, le tribunal a accepté de reporter son procès en avril 2021. Son défenseur étant très pris en ce moment par la défense d'un autre individu de grande moralité, le sieur Apavou, et de son groupe d'entreprises !

La Caf fait la chasse aux pauvres

La traque contre les allocataires de la Caf est de plus en plus organisée.

En effet, la Caisse et les tribunaux judiciaires ont signé une convention pour lutter plus efficacement contre les fraudes aux prestations sociales.

Entre les contrôles sur place par des agents assermentés, les échanges des fichiers informatiques avec les Finances publiques, Pôle emploi, la Sécu, tout est fait pour que les bénéficiaires du RSA, de l'allocation logement ne puissent pas passer entre les mailles des filets.

Selon la Caf, il y a eu 1549 fraudes en 2019 à La Réunion pour

un montant de 7,7 millions d'euros...

Les dits fraudeurs ont dû payer 400 000 euros de pénalités. Une trentaine ont écopé de peine de prison avec sursis.

La Caf, la Sécu, les Finances publiques et la « Justice » ne font pas de cadeaux aux familles des classes populaires qui ont profité de quelques dizaines, aux mieux de quelques centaines d'euros.

Mais quand il s'agit des fraudes massives faites par les patrons, ceux-ci bénéficient de la mansuétude de ces organismes et de la loi qui étalent leurs dettes, voire les annulent.

Et ne parlons même pas de toutes

les évasions fiscales qui se chiffrent en centaine de milliards par an rien que pour la France !

Deux poids, deux mesures !



Évasion fiscale : les capitaux ne sont pas confinés

Dans un rapport récent, l'ONG Tax Justice Network estime que 427 milliards de dollars sont soustraits aux impôts dans le monde grâce à l'évasion fiscale. 245 milliards proviendraient de multinationales et 182 milliards de riches particuliers.

L'ONG ajoute que les multinationales déplacent l'équivalent de 1 380 milliards de dollars de leurs bénéfices dans des paradis fiscaux, tandis que les particuliers y placent au total plus de 10 000 milliards d'actifs financiers.

Ces chiffres sont en fait très certainement sous-estimés, car une grande partie de cette évasion fiscale, qu'elle soit légale ou pas, est protégée par le secret des affaires et il est donc impossible d'en mesurer la véritable étendue. Si les États aime-

raient bien récupérer une partie de l'impôt qui leur échappe, il n'est pas question pour eux de remettre en cause la liberté des capitalistes de courir le monde à la recherche du profit maximum et donc aussi... de l'impôt minimum.

D'ailleurs, d'après cette même ONG, les principaux paradis fiscaux sont situés au cœur des pays riches et sont donc soutenus, ou tout au moins autorisés, par les États les plus puissants d'Europe et les États-Unis. Le premier bénéficiaire de l'évasion fiscale est ainsi les Iles Caïman (16,5 %), en fait territoire d'outre-mer du Royaume-Uni ; puis on trouve le Royaume-Uni (10 %), les Pays-Bas (8,5 %), le Luxembourg (6,5 %) et les États-Unis (5,5 %).

Demander aux gouvernements de



lutter contre l'évasion fiscale, c'est demander au loup de protéger la bergerie. Lorsque ces États prennent des mesures un peu contraignantes, les grandes entreprises et leurs propriétaires qui disposent d'une armada de juristes trouvent les moyens, légaux ou pas, de les contourner.

Si la société reste prisonnière du capitalisme, le droit des capitaux à l'évasion reste garanti.

Coupures d'eau : la sécheresse a bon dos !

Le manque de pluies fait que les rivières sont presque à sec et que les ressources en eau se raréfient. Les compagnies fermières disent être dans l'obligation de procéder à des coupures de plusieurs heures, souvent la nuit, mais parfois même en journée. Les communes interdisent alors les arrosages des jardins et le lavage de voitures.

Mais le temps est-il la seule cause à ce rationnement d'eau potable ? Eh

bien non !

Les compagnies qui acheminent l'eau jusqu'aux lieux d'habitation empochent certes nos factures quel que soit le temps, mais elles se gardent bien avec tout cet argent d'entretenir le réseau dont elles ont la responsabilité et la gestion.

Sur 240 millions de mètres cubes d'eau prélevés dans la nature pour la consommation annuelle de tout le département, seuls 120 millions ar-

rivent à bon port. Le reste repart dans la nature tant les réseaux, vieux et usés, ne sont pas entretenus comme il faudrait.

Réparer les réseaux, les remettre à neuf, à un coût que les actionnaires des Cise et autres Runeo ne veulent pas payer. Les obliger à prendre sur leurs profits permettrait d'économiser l'eau perdue et sans aucun doute de réduire nos factures.

Handicapés, bien-portants, mêmes droits pour tous !

Comme chaque année, une semaine de mobilisation (du 16 au 22 novembre) a été consacrée à l'emploi des personnes handicapées. Les organisations de défense ont rappelé les dispositions de la loi obligeant les entreprises à embaucher à minima 6 % de travailleurs handicapés... et le fait qu'elles ne respectent toujours pas cette « obligation ».

Beaucoup d'employeurs préfèrent en effet payer des amendes plutôt que respecter la loi. La raison tient à ce que les patrons considèrent les per-

sonnes porteuses de handicap comme moins rentables. Or la maladie des capitalistes, c'est le profit.

Il est juste et indispensable de mener le combat pour que les travailleurs handicapés aient les mêmes droits que les bien-portants en matière d'emplois. Mais pour que cet objectif soit atteint, il faudra en finir avec le chômage lui-même et donc avec la main mise du patronat sur l'économie.

Il faudra que la classe ouvrière impose à celui-ci le partage du travail

entre tous, pour les valides comme pour les handicapés. Ainsi sera comblé définitivement le fossé entre personnes en bonne santé et personnes porteuses de handicap. Seule une société dirigée par les travailleurs sera capable de réaliser ce programme, car elle ne pourra tolérer en son sein aucune discrimination, d'aucun ordre, qu'il soit physique, de genre ou d'origine nationale !

APL : économies aux dépens des classes populaires

À partir du vendredi 27 novembre, 6,6 millions de foyers qui bénéficient actuellement des aides personnalisées au logement vont recevoir un courrier d'information sur le nouveau calcul des APL qui entre en vigueur au 1er janvier 2021. 60 % d'entre eux vont voir le montant de leur aide modifié.

La moitié des ménages locataires bénéficient de cette aide pour payer leur loyer. Pour eux, c'est une aide vitale. Mais pour le gouvernement, c'est un budget à réduire.

Dorénavant le montant des APL sera calculé sur les revenus des douze derniers mois, et non plus sur les revenus perçus il y a deux ans. Cette modification devait initialement permettre au gouvernement de faire

1,2 milliard d'économies. Cette estimation reposait sur le constat que les revenus de l'année en cours sont en moyenne plus élevés que ceux d'il y a deux ans, et qu'ainsi le montant de l'APL perçu par une partie des bénéficiaires aurait baissé. Alors que la réforme devait initialement entrer en vigueur au 1er janvier 2020, la Cnaf (Caisse nationale d'allocations familiales) avait demandé plus de temps pour se préparer à sa mise en œuvre. Puis elle avait été repoussée à nouveau à cause du Covid, le gouvernement n'ayant pas osé faire passer dans ce contexte une réforme aussi impopulaire.

Aujourd'hui, il explique qu'avec ce nouveau calcul ceux qui ont vu leur revenu diminuer cette année à cause du chômage partiel et des licenciements seront gagnants. Mais il

y aura aussi beaucoup de perdants, puisque le gouvernement espère réaliser entre 500 et 700 millions d'euros d'économies sur le dos des allocataires.

À défaut d'avoir des emplois et des salaires corrects, nombre de foyers comptent sur les APL pour pouvoir payer leur loyer. Avec cette politique, le gouvernement en pousse encore quelques-uns dans la pauvreté.



Relocalisations industrielles : entourloupe gouvernementale

Le 19 novembre, le gouvernement a présenté le nom et la localisation des 31 entreprises qui seront les premières à bénéficier d'un financement de 140 millions d'euros, au titre de soutien à la relocalisation.

Cela fait des mois que le gouvernement fait campagne pour justifier son plan de cadeaux patronaux de 100 milliards d'euros, intitulé France relance. Il s'agirait, pour la production industrielle française, de retrouver son indépendance, selon les mots

de Macron. Cette démagogie ne craint pas le ridicule, quand on sait à quel point le moindre objet fabriqué est issu d'opérations d'extraction et d'assemblage partout sur la planète.

Le nombre d'emplois concernés par ces 31 projets est évalué par le ministre de l'Économie à 1 800. Autant dire que cela n'inversera absolument pas la courbe du chômage.

Les crédits prévus pour l'ensemble des relocalisations industrielles se montent à 600 millions

d'euros, soit 0,6 % du plan de relance. C'est dire si le gouvernement y croit ! De toute façon, les patrons décideront combien d'emplois ils créeront réellement, et pour combien de temps, en fonction de leurs exigences de profit. Entre-temps, ils auront empoché ces subventions, qui devront être payées par les travailleurs.

“Séparatisme” : une loi pour conforter les préjugés

Lorsque Macron avait annoncé son projet de loi aux Mureaux, le 2 octobre, il avait déclaré vouloir légiférer sur le séparatisme, désignant même explicitement un prétendu séparatisme musulman. Il a été ensuite question d'une loi sur la laïcité, pour finalement aboutir aujourd'hui à un texte « confortant les principes républicains ».

Le gouvernement a retiré ainsi ce qui montrait trop clairement que c'était les musulmans, ou ceux prétendus tels, qui étaient visés par le nouvel arsenal législatif. Mais celui-ci n'a fait que se durcir au fil des semaines.

Le gouvernement profite de l'émotion engendrée par la publication de vidéos haineuses à l'encontre de l'enseignant Samuel Paty suivies par son assassinat. Il prétend ainsi renforcer les sanctions pour la diffusion sur les réseaux sociaux d'informations permettant d'identifier et de mettre en danger une personne, pour prévoir des sanctions spécifiques lorsque les victimes en sont des agents de l'État ou des élus. Les enseignants seront-ils mieux protégés ? Rien n'est moins sûr. Par contre, bien des contestataires seront incités à y réfléchir à deux fois avant de publier une vidéo sur des policiers violents ou des élus corrompus.

Le projet de loi prévoit aussi de surveiller de près le financement des associations culturelles. Une disposi-



tion dite anti-putsch est même prévue pour empêcher toute prise de contrôle d'une mosquée par des extrémistes, ou jugés tels.

En outre, pour mettre fin aux écoles islamistes clandestines, la scolarisation sera rendue obligatoire dès l'âge de 3 ans et le gouvernement veut attribuer un identifiant à chaque enfant, de manière à pouvoir vérifier s'il est bien inscrit à l'école, Darmanin assure vouloir ainsi « *sauver ces enfants des griffes des islamistes.* » C'est mensonger car, en réalité, seuls 50 000 enfants recevraient un enseignement hors des écoles, dont la majorité le feraient pour cause de maladie.

De telles mesures ne dissuaderont évidemment pas un jeune fanatisé de commettre des crimes au nom de sa religion. Par contre, dès aujourd'hui, la campagne du gouvernement et la loi qui en est issue contribuent à diviser un peu plus les classes populaires, entre les musulmans, suspectés d'être des suppôts du terrorisme, et les autres.

Pour les travailleurs, cette division constitue un danger mortel.

Sécurité globale : une loi scandaleuse

De nombreux manifestants, jusqu'à 10 000 personnes à Paris, ont protesté samedi 28 novembre contre l'article 24 de la loi dite Sécurité globale, votée la veille à l'Assemblée nationale.

Cet article prévoit de punir d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser des images d'un policier ou d'un militaire « dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique ». Il a été voté à 146 voix pour et 24 contre, avec les voix de la droite et de l'extrême droite.

Dès la présentation du projet de loi, les syndicats de journalistes et la

Ligue des droits de l'homme se sont élevés contre cette limitation de la liberté de la presse et du droit de tout un chacun de filmer les violences policières. Les policiers en revanche n'ont même pas attendu qu'elle soit votée pour l'appliquer à leur façon.

Ainsi, mardi 14 novembre, des policiers ont arrêté deux journalistes, dont l'un de France 3, et par les retenir vingt heures en garde à vue. Face aux protestations, Darmanin a déclaré que, si les journalistes couvraient des manifestations, ils devaient « se rapprocher des autorités » afin de « se signaler, pour être protégés par les forces de l'ordre » !

Pour tenir compte du mécontentement qui s'exprimait, il a été rajouté dans l'article 24 qu'il ne devrait pas créer un « préjudice au droit d'informer ». Cela ne change rien à l'esprit du texte, qui permettra de s'en prendre plus facilement aux journalistes et, plus largement, à tous ceux qui voudraient rendre compte des violences policières.

Lutte ouvrière affirme sa solidarité avec tous ceux qui manifesteront dans les jours qui viennent pour protester contre cette loi scandaleuse.

Évacuation des migrants : la violence permanente



Dans la nuit du 23 novembre, près de 500 migrants ont été violemment expulsés par la police de la place de la République à Paris.

Une semaine plus tôt, ils se trouvaient au camp de Saint-Denis. Son évacuation programmée avait laissé sur le carreau 500 à 1 000 occupants, sur un total de 2 800, alors que tous auraient dû théoriquement être relogés. Après plusieurs jours d'errance dans Paris, avec l'aide de militants d'associations d'aide aux exilés, dont

Utopia 56, ils ont installé des tentes, symboliquement à la République, pour réclamer un hébergement d'urgence.

La réponse policière a été violente et expéditive, les migrants ont été tirés de force hors des tentes, matraqués, ainsi que les militants qui les entouraient, pourchassés dans les rues, à coups de gaz lacrymogènes et de grenades de désencerclement. C'est ainsi qu'ils ont été refoulés jusqu'à la limite de Paris en Seine-Saint-

Denis. Pour faire bonne mesure, un policier en particulier a frappé à trois reprises un journaliste d'un média en ligne.

Plusieurs vidéos en font foi et le ministre de l'Intérieur lui-même, Gérard Darmanin, qui n'avait pas encore réussi à les interdire, s'est senti obligé de réclamer des comptes au préfet de police, le tristement célèbre Didier Lallement, et de demander une enquête de l'IGPN, la police des polices : il dit qu'il en rendra publiques les conclusions.

Cette suspicion envers les policiers, visiblement un peu trop enthousiasmés par la politique de leur ministre, vaut maintenant à Darmanin d'être attaqué par Éric Ciotti et Marine Le Pen. Ironie du sort pour ce politicien qui chasse sur les terres de la droite extrême, on y trouve toujours plus extrême que soi.

Quant à l'excuse selon laquelle l'évacuation des camps de migrants répondrait à la nécessité de leur trouver des hébergements décents, le matraquage du 23 novembre montre ce qu'elle vaut.

Télétravail : rien à attendre des négociations

Impulsées par le gouvernement qui voudrait bien que les employeurs augmentent de leur plein gré la part de télétravail pour réduire la diffusion du virus, des négociations se sont poursuivies entre les représentants patronaux et les syndicats de salariés pour encadrer le télétravail. Il n'y a rien à en attendre.

Castex et Macron peuvent bien répéter que « *le télétravail s'appliquera à 100 % jusqu'à la fin de l'année* », la ministre du Travail Elisabeth Borne peut bien faire les gros yeux et répéter « *le télétravail est la règle, pas une option* », les patrons entendent faire ce qu'ils veulent. Et ils n'acceptent ni un recours massif au télétravail malgré la pandémie et le confinement imposé à toute la population, ni un accord qui leur imposerait des règles valables pour tous les salariés en matière d'accidents du travail, de contrôle à distance du télétravailleur, de rem-

boursement des frais supplémentaires entraînés par le travail à la maison.

Des dizaines de milliers de salariés ont demandé à leurs chefs de passer en télétravail. Beaucoup se sont vu opposer une fin de non-recevoir. Quant à ceux qui ont basculé en télétravail, volontaires ou pas, ils doivent souvent remplir des statistiques fastidieuses pour justifier de leur activité, quand ils ne sont pas contrôlés par des logiciels espions ou d'autres formes de surveillance à distance.

Les syndicats réclamaient donc des garanties collectives pour protéger les salariés, avec la signature d'un accord national interprofessionnel (ANI) contraignant, qui se serait superposé aux multiples accords, souvent oraux, entre un salarié et sa hiérarchie. Ils voulaient que les postes éligibles au télétravail ne soient pas à la discrétion des patrons, mais définis par cet accord. Les patrons n'en ont cure, qui savent bien

que le gouvernement ne leur imposera aucune mesure contraignante. En l'absence d'un rapport de force, les discussions ne pouvaient que tourner en rond.

Ce qui ne peut pas venir d'un texte négocié dans les salons feutrés, les travailleurs, qu'ils soient en présentiel ou en distanciel, pourront l'imposer en s'organisant et se défendant collectivement.

Les joies du télétravail



25 novembre : une mobilisation syndicale contre la précarité de l'emploi



Le 25 novembre les syndicats ont appelé à un rassemblement devant la préfecture pour dénoncer la précarité des emplois aussi bien dans les secteurs publics que privés, des militants de différents secteurs d'activité ont pris la parole pour dénoncer à juste titre l'utilisation des contrats précaires par le patronat.

Des journalistes du Quotidien sous le coup d'un plan de licenciements de 24 d'entre eux, ont expliqué

que leur direction ne voulait pas entendre parler de leurs propositions qui éviteraient les licenciements secs. Ils ont informé que le journal, qui est en redressement, pourrait percevoir une aide de l'État d'un demi million d'euros mais sans pour cela que cet argent public soit utilisé par la patronne pour sauver les emplois. Des militantes travaillant dans le secteur de l'aide à la personne ont dénoncé le fait que « *les patrons préféreraient em-*

baucher les salariées à temps partiel et pour de bas salaires plutôt que de transformer ces contrats en contrats à plein temps et payer ces travailleuses à leur juste valeur ».

La précarité est entretenue par le patronat à une seule fin : le profit. Elle est une arme trouvée par les exploités pour affaiblir encore plus le camp des travailleurs. Mais il n'est pas dit que les travailleurs acceptent indéfiniment ce régime de vaches maigres alors que leurs patrons se gavent comme jamais.

Ce rassemblement du 25 novembre a donc été l'occasion pour tous les salariés victimes de cette politique de montrer leur colère, de faire entendre leurs exigences.

Les syndicats ont appelé à une autre manifestation le 5 décembre. Il faut espérer que les travailleurs y soient plus nombreux. Car seul le rapport de forces peut changer la donne !

UE – SÉNÉGAL

Pêche durable et vol qualifié

Le Parlement européen a adopté le 11 novembre un « accord de partenariat pour une pêche durable » avec le Sénégal. Les attendus en sont idylliques, d'une belle couleur verte, humaniste, équitable, ce qui a entraîné un vote quasi unanime.

L'Union européenne s'engage à subventionner, à hauteur de deux millions d'euros chaque année, les méthodes de contrôle des pêches, de lutte contre la pêche illégale et d'appui à la pêche locale sur les côtes sénégalaises. En échange, le Sénégal autorise 28 thoniers-congélateurs et 15 autres navires européens à prélever chaque année 10 000 tonnes de thon dans ses eaux. Deux chalutiers sont également autorisés à venir y pêcher annuellement 2 000 tonnes de merlu.

Les deux millions d'euros versés par l'UE, alors que la seule capture du thon représente au moins une valeur de douze millions d'euros, serviront en fait à protéger les intérêts des pêcheurs européens, en leur garantissant le monopole de la pêche hauturière dans la zone. Les pêcheurs locaux ne verront évidemment pas la couleur des subventions, qui seront versées à l'État. Ils continueront en revanche à voir passer les bateaux-usines qui vident leurs eaux et les mettent au chômage. L'argument partagé par les autorités européennes et sénégalaises affirmant que pêcheurs artisanaux et industriels ne visent pas les mêmes espèces est fallacieux : l'activité des bateaux usines détruit tout. Les pêcheurs européens le savent bien, qui refusent que de

tels bâtiments travaillent dans leurs eaux.

La clause du traité qui stipule que 25 % des équipages des bateaux européens doivent être constitués de travailleurs locaux ne dit rien sur leurs salaires et, de toute façon, leurs emplois ne compensent pas ceux perdus par les pêcheurs artisanaux. Sur cette côte du Sénégal, les pirogues qui ne peuvent plus partir en pêche sont utilisées autrement. Elles emportent aux Canaries, îles espagnoles distantes de 1 400 km, les pêcheurs sans travail qui veulent tenter l'aventure de l'immigration vers l'Europe. Des milliers l'ont tentée, des centaines en sont morts, dont on retrouve les corps poussés à terre par les courants.

SEYCHELLES



pas de pain !

Ce qui est beaucoup plus choquant et démontre dans quel camp social il se place, c'est sa décision de supprimer le 13ème mois aux travailleurs du secteur privé qui avaient obtenu cette avancée par leurs luttes en 2016.

Cette décision inique fait la part belle aux capitalistes des grands hôtels qui exploitent sans vergogne les travailleurs seychellois (le salaire minimum est passé à... 360 € au 1er janvier 2020) et disposent de confortables bas de laine qui leur permettraient bien sûr sans problème de maintenir cet avantage.

Il faut rappeler de plus que ce mauvais coup contre les travailleurs seychellois a été précédé d'une première offensive contre leurs camarades immigrés, au nombre de 20 000, que le gouvernement a privé d'indemnisation de salaire pour cause de chômage technique depuis juillet.

Depuis plusieurs mois, pour limiter la circulation du virus, le nouveau gouvernement de Wavel Ramkalawan, a décidé de fermer ses frontières ce qui a eu pour autre effet de faire baisser fortement les liquidités apportées d'ordinaire par les touristes.

Obligé à quelques économies, le gouvernement a décidé d'en faire sur son train de vie en fermant ses ambassades au Sri Lanka, à Cuba et à Genève et de reporter les élections des conseils de district, originellement prévues pour janvier. Ça ne mange

La firme chinoise Pad and Co, spécialisée dans la production de T-shirts, avait licencié plus de neuf cents ouvriers en août dernier. Le gouvernement s'était engagé à leur verser trois mois de salaire par le biais du Wage Guarantee Found (fonds de garantie des salaires). Ils n'ont perçu qu'un mois de salaire, mais le gouvernement ne leur a toujours pas versé les deux autres. Ils se

retrouvent aujourd'hui sans un sou pour vivre et pour la plupart restent sans travail et donc sans revenu.

« Quant aux 130 travailleurs bangladais qui travaillaient pour cette entreprise, ils ont été abandonnés à leur sort dans un endroit retiré près de Vale, après que leur compagnie a été mise sous administration judiciaire. Sans eau, sans électricité, sans nourriture, ils essaient de survivre

comme ils peuvent... , cela alors que le ministère du Travail est parfaitement au courant de leur calvaire ». (Sunday Times du 13 octobre 2020)

Voilà comment le « Tigre » capitaliste de l'Océan indien se repaît de l'énergie des travailleurs, tant qu'il peut les exploiter. Ensuite il les jette !

NOUVELLE-CALÉDONIE

Mobilisation kanak contre le pillage du nickel

Entre le 16 et 20 novembre, des militants nationalistes ont multiplié les manifestations dans l'île pour imposer que l'usine de production de nickel de Goro devienne une « usine pays ». Ils veulent que le site mis en vente par son propriétaire actuel, le trust brésilien Vale, soit vendu à la Sofinor, une société contrôlée par la province Nord où les partis nationalistes kanaks sont au pouvoir, qui serait associée pour l'occasion à une entreprise coréenne.

Toute la semaine, le port de Nouméa, la mine de Goro et de nombreux axes routiers ont été bloqués. Vendredi 20 novembre, 2 000 manifestants se sont rassemblés pour revendiquer « Usine Sud = usine pays », protestant contre le fait que « les richesses partent ailleurs » et qu'il n'y ait « plus rien à transmettre aux jeunes ».

Depuis qu'elle est colonie française, les richesses de Nouvelle-Calédonie sont pillées et transférées à des milliers de kilomètres. Exploités par les forçats dont les « contrats de chair humaine » les enchaînaient pendant 10 à 20 ans à la mine, puis par des engagés japonais puis indonésiens et vietnamiens, le nickel a fait une partie de la fortune des actionnaires d'alors, à commencer par la banque Rothschild dès la fin du XIXe siècle. Depuis une vingtaine d'années, Eramet, la société qui contrôle maintenant la SLN, est entre les mains d'une famille bourgeoise

du Puy-de-Dôme, les Duval, 249e fortune de France en 2020. Ainsi, des générations de travailleurs du Pacifique ont enrichi quelques capitalistes de France pendant qu'en Nouvelle-Calédonie, les Kanaks étaient méprisés, exploités ou condamnés au chômage et à la misère.

Aujourd'hui, le nickel représente 18 000 emplois, 25% de l'emploi privé de l'archipel et 90% de ses exportations. La SLN n'est pas seule. Au Nord, Glencore, associé aux nationalistes kanaks, exploite le site de Koniambo. Au Sud, c'est le trust minier mondial Vale qui exploite le site de Goro. Depuis fin août, Vale est en négociation avec un négociant en matières premières suisse, Trafigura, qui, associé à la province Sud, la province dirigée par des représentants de la bourgeoisie caldoche, entend exploiter le site avec l'aval de l'État français. Que ce soit Vale, Trafigura ou Glencore, toutes ces entreprises exploitent les matières premières pour les revendre avec le plus grand profit sur le marché mondial.

Même si l'usine de Goro devient une « usine pays », à l'image de Koniambo, les travailleurs de Nouvelle-Calédonie n'en auront pas fini avec l'exploitation, les menaces de licenciement, les bas salaires, ne serait-ce que parce que le nickel dont les cours sont fixés à Londres dépend complètement du marché mondial.

Les actionnaires, quelle que soit leur nationalité, exigent toujours de la rentabilité.

ABONNEMENT

12 mois : 20 € / 6 mois : 12 €
Je souhaite m'abonner au journal *Lutte ouvrière - Île de La Réunion* pour une période de.....mois

NOM:

.....

Prénom :

.....

Adresse:

.....

.....

Ci-joint par chèque la somme deeuros

Pour nous contacter :

Lutte ouvrière
BP 184
97470 SAINT-BENOÎT
e-mail :
contact@lutte-
ouvriere-ile-de-la-
reunion.org



Impression spéciale *Lutte ouvrière*
Commission paritaire n°
1019C85576
Directeur de publication : Didier
Lombard
Tirage : 100 exemplaires
ISSN : 2552-7282